



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 14

Procuration 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-64 Convention d'accueil avec l'Etablissement Public du Capitole**

*Exposé*

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence culture la Commune met en œuvre une programmation culturelle ainsi que divers événements imaginés pour développer l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire.

L'Etablissement Public du Capitole (EPC) propose un partenariat afin d'organiser un atelier participatif intitulé « Chanter en chœur », pour la réalisation de cet atelier il est nécessaire de convenir d'une convention d'accueil entre l'EPC et la Commune.

La présente convention annexée, a pour objectifs de définir les modalités d'accueil ainsi que les conditions techniques et juridique de cet accueil.

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE